

# **Commune d'Aubignas**

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2024**

### **Présents :**

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Jean-Michel UCCHEDDU

### **Absents :**

Lilian BREYSSE, qui a donné son pouvoir à Frédéric CHALANCON  
Frédéric SOUTRENON, qui a donné son pouvoir à Pascal BOSQUET

---

### **Ordre du jour**

1. Validation du Compte-rendu du Conseil municipal du 01 mars 2024
2. Vote du taux d'imposition 2024
3. Subvention aux associations 2024
4. Vote des budgets primitifs de la commune, eau et assainissement 2024
5. Délibération du plan de financement de l'aire de covoiturage
6. Délibération du plan de financement de la raquette de retournement des bus scolaires
7. Délibération du plan de financement de la voirie 2024
8. Délibération de la convention d'assistant technique du Département pour l'eau et l'assainissement
9. Motion du collectif alerte SEVESO pour la commune de Cruas
10. Questions diverses et d'actualité

#### **1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 01 mars 2024**

***Compte-rendu validé à l'unanimité.***

#### **2. Vote du taux d'imposition 2024**

Après discussion, le conseil choisit de proposer une augmentation du taux d'imposition pour 2024 de 1%. Cette proposition sera votée après les modifications des chiffres dans la nouvelle délibération.

#### **3. Subventions aux associations 2024**

Les subventions accordées aux associations sont les suivantes :

Dons du sang, FNACA, CAPER = 100,00 €.

Les Jeunes sapeurs-pompiers, Les Valérianes (ainés ruraux) = 150.00€.

Autour de l'école : Les Ecoliers d'Aubignas = 230,00 € / Coopérative Scolaire d'Aubignas à hauteur de 45 € par enfant (budget école) = 1 710,00 € / OCCE Coopérative Scolaire d'Aubignas = 150,00 € / OCCE Coopérative Scolaire d'Aubignas (Frais de direction) = 60.00 €.

La Pie sur l'amandier → prêt, et prise en charge des frais générés du local buvette.

ACCA → mise à disposition d'un local et prise en charge des charges.

***Validées à l'unanimité.***

#### **4. Vote des budgets primitifs de la commune, eau et assainissement 2024**

##### **→ Commune**

Nouvelles propositions du budget primitif 2024 :

##### **Investissement :**

- Dépenses : 173 853.09 €

- Recettes : 173 853.09 €

##### **Fonctionnement :**

- Dépenses : 476 472.04 €

- Recettes : 476 472.04 €

***Budget approuvé à l'unanimité.***

### → Eau

Nouvelles propositions du budget de l'eau

#### Investissement :

- Dépenses : 99 387.56 €
- Recettes : 99 387.56 €

#### Exploitation :

- Dépenses : 112 651.75 €
- Recettes : 112 651.75 €

Un questionnement a été soulevé en ce qui concerne l'équilibre fonctionnement/investissement. Les éléments de réponse à ce questionnement ont été donnés par notre secrétaire administrative dès le lundi matin suivant le conseil

**Budget voté, délibération approuvée à l'unanimité**

### → Assainissement

Nouvelles propositions du service de l'assainissement :

#### Investissement :

- Dépenses : 59 818.35 €
- Recettes : 59 818.35 €

#### Exploitation :

- Dépenses : 18 793.99 €
- Recettes : 18 793.99 €

**Budget approuvé à l'unanimité.**

Informations générales : certains prêts en cours seront bientôt terminés : en mai 2025 pour un des gîtes (8 822.00€/an), en mai 2029 pour la salle polyvalente (3 581.00€/an), en février 2033 pour le réservoir de Rameras (6 000.00€/an) et en mai 2033 pour l'assainissement (6 687.00€/an).

## **5. Délibération du plan de financement de l'aire de covoiturage**

Le plan de financement du projet de l'aire de covoiturage se définit comme suit :

Montant prévisionnel des travaux : création de l'aire de covoiturage 10 375.00 € HT soit 12 450 € TTC.

Recettes prévisionnelles HT :

- Fonds Verts (Etat) pour 60% : 6 225.00 €
- DETR (Etat) pour 20% : 2 075.00 €
- Autofinancement pour 20 % : 2 075.00 €

L'accord de principe des financeurs est donné.

Les éléments à apporter pour la complétude du dossier afin de permettre la demande des subventions seront apportés dans les plus brefs délais.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

## **6. Délibération du plan de financement de la raquette de retournement des bus scolaires**

Le plan de financement du projet de la raquette de retournement des bus scolaires se définit comme suit :

Montant prévisionnel des travaux : création de la raquette de retournement des bus scolaires : 65 373 € HT soit 78 447.60 € TTC

Recettes prévisionnelles HT :

- Conseil Départemental pour 50% : 32 686.50 €
- Conseil Régional pour le quai et l'abri bus à 12 371 € pour 80% : 9 896.80 €
- Autofinancement pour 34.54 % : 22 579.40 €

Pour ce projet, un RDV avait été donné avec des représentants de la Région, la responsable de la société de transports ARSAC et le responsable de la société COLAS. Mais les représentants de la Région ne se sont ni présentés ni excusés. Un courrier de la part du maire, rappelant l'importance de la sécurité des enfants de notre commune concernant les transports scolaires, doit être envoyé auprès de la Région.

**Délibération rejetée à l'unanimité.**

## **7. Délibération du plan de financement de la voirie 2024**

Le plan de financement du projet des travaux de voirie concerne : Quartier le Bouchet, les Combes, Rue du Lavoir, Quartier la Mûre et la Z.A. Basaltine. Il se définit comme suit :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 37 070 € HT

Les recettes prévisionnelles HT proviennent de :

- Atout Ruralité (Conseil Départemental) pour 40% : 14 828.00 €
- Autofinancement pour 60% : 22 242.00 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **8. Délibération de la convention d'assistant technique du Département pour l'eau et l'assainissement**

Afin de réfléchir à toutes les aides possibles pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, le maire et un de ses adjoints ont reçu 2 techniciens. Après réflexion, le besoin d'ingénierie pour l'aide à la conduite d'opération a été refusé. La commune peut être autonome ou faire appel à des partenaires. Cependant, il est proposé de voter pour la SATESE avec ce nouveau technicien (refus SATEP et ingénierie).

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec les options décidées ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**Délibération validée à l'unanimité.**

### **9. Motion du collectif alerte SEVESO pour la commune de Cruas**

Un collectif a été créé sur la commune de Cruas contre l'installation d'une usine de type SEVESO à Cruas. Ce collectif sollicite les communes proches et propose de déposer une motion.

Le projet controversé concerne le rachat de la surface de l'ancienne usine Calcia pour y installer une déchetterie « moderne ». Une entreprise du nord cherche à s'implanter dans le sud pour récupérer des produits classés SEVESO (produits hautement toxiques).

Une réunion publique est organisée le 08 avril par la commune de Cruas.

**Le Conseil municipal apporte son soutien à ce collectif.**

### **10. Questions diverses et d'actualités**

#### **→ Tourne à Gauche**

Retours positifs. Tout ce qui a été dit à la réunion du collectif a été entériné.

Les derniers ajustements (bornes Rabayas et Basaltine, panneaux 70...) devraient être réalisés dans la semaine suivante.

#### **→ Points de collectes**

La mise en place des points de collectes a été avancée (prévue en mai) et est presque terminée. Il s'agit d'un gros investissement de la communauté de communes sur l'ensemble des communes.

Le point de collectes des Combes est encore à l'étude et doit être finalisé.

#### **→ La lumière**

Les horaires d'éclairage du village dépendent actuellement du coucher du soleil.

Horaires hiver : de l'heure du coucher du soleil → 00h30 – 5h30 → 7h.

Proposition : Horaires été : soleil se couche → 1h00. Proposition de ne pas rallumer le matin.

Un problème de programmeur/contacteur doit être réglé prochainement.

L'ensemble du conseil est favorable. Le vote sera proposé au prochain conseil.

**Date du prochain conseil** : 24 mai 2024 à 20h30.

*Fin du conseil à 23h30*

*La secrétaire de séance*